

LA SIGNALÉTIQUE

SOMMAIRE :

- [Présentation générale](#)
- [Changement de niveau : ascenseur](#)
- [Signalisation des travaux](#)
- [Affichage](#)
- [Accessibilité des sites internet](#)

[\[Retour au sommaire\]](#)

Présentation générale

L'information constitue un accès essentiel à la vie de la cité. Le monde visuel dans lequel nous vivons et la multiplicité des données diffusées par les acteurs qui interviennent sur le territoire de la commune sont autant d'éléments qui entravent l'accès aux messages pour les personnes handicapées mentales, aveugles, malvoyantes ou vieillissantes.

Accompagnement humain

Un accueil humain par du personnel formé à la technique de guide, à l'orientation d'une personne ou à la lecture d'imprimés constitue globalement une réponse adaptée aux personnes ayant des difficultés pour lire.

Orientation dans le bâti

L'utilisation de porte d'entrée coulissante non pas tournante contribue à un repérage directionnel simplifié. Un cheminement nettement balisé jusqu'au bureau d'accueil indiqué par un pictogramme explicite rassurera les visiteurs.

Pictogrammes et boucle magnétique

Le pictogramme S3A (Accueil, Accompagnement, Accessibilité) signifie qu'un effort particulier est fait pour accueillir et informer les personnes handicapées mentales,

Le logo « oreille barrée » indique à la personne sourde qu'elle est sûre d'être reçue par du personnel spécialement formé.

L'installation d'une boucle magnétique au guichet et dans la salle d'attente est fortement conseillée.

Ascenseurs

L'équipement des ascenseurs par des annonces vocales des étages et l'adaptation d'une inscription en caractère en relief pour les panneaux de commandes permet un usage autonome de ce « maillon de la chaîne de déplacement ». (NT).

Distributeurs et automates

Dans les appels d'offre pour les transports ou l'équipement de bâtiments, les écrans tactiles sont à proscrire : un clavier ergonomique facilitera l'utilisation des distributeurs de titres de transports, automates divers, digicodes).

Environnement de l'information

Une signalétique est en cohérence avec un contexte d'implantation et se décline de façon homogène. La lisibilité et la compréhension de ce qu'elle veut cibler se traite avec acuité. Des confusions source d'appréhension pourront être évitées comme dans les zones 30, les plateaux piétonniers ou les locaux en plateaux paysagers par exemple.

Information écrite

La transmission d'information écrite en visuel se fait sur papier anti-reflets et non glacé. Le support de l'écriture braille (de cassettes ou CD) permet l'adaptation d'édition de magazines, de flashs spécifiques pour un quartier ou de guides d'information. Les supports numérisés peuvent parfois être traités par les personnes aveugles ou malvoyantes. Les sites internet sont

à concevoir en fonction des normes internationales d'accessibilité : <http://www.accessiweb.org> (NT).

Affichage et contrastes

Harmoniser l'affichage communal et inciter les commerçants ou les représentants associatifs à se conformer au standard retenu, à une charte graphique.

Eviter tous les obstacles à hauteur de visage en préférant des panneaux sur bras suspendus.

La calligraphie employée est la plus simple possible, utiliser majuscules et minuscules. (NT).

Plaques de rues

Le positionnement visible des plaques de rues en veillant à ne pas les masquer influe directement sur l'autonomie quotidienne des personnes dans leurs déplacements.

L'éclairage est créateur d'ambiances

Un site sera repéré ou un panneau sera vu s'il est bien éclairé de jour comme de nuit c'est-à-dire sans éblouissement, ni ombre, sans reflet (choix du revêtement ni brillant, ni réfléchissant), l'éclairage de bas en haut est à proscrire. Au-delà du confort à tous les usagers, la valorisation de sites ou de circuits peut contribuer à la régulation de comportements déviants.

Signalisation de travaux

Le balisage d'un périmètre selon les normes de sécurité atténue efficacement le stress d'une personne en zone dangereuse et rend le cheminement sûr.

Maintenir et renforcer la signalétique en cas de travaux. (NT).

Fiche réalisée par le CNPSAA*

***CNPSAA : Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes**

49 rue Blanche - 75009 PARIS

Tél : 01.48.74.85.83 – Fax : 01.45.26.24.34

Le CNPSAA a pour but de :

- Rassembler, dans le respect des spécificités de chacune d'entre elles, les principales associations françaises oeuvrant auprès des personnes handicapées aveugles et déficientes visuelles.
- Coordonner les associations qui en sont membres pour proposer ou défendre un point de vue commun sur les dossiers dont il a connaissance.
- Favoriser l'amélioration de l'intégration sociale, professionnelle et économique des personnes handicapées aveugles ou déficientes visuelles, notamment par l'évolution et l'adaptation des législations.

Le CNPSAA fait partie du Comité d'Entente des Associations représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés.

Il est signataire de la charte Commune-Handicap signée entre l'AMF et les 8 associations porte-parole du comité d'entente.

Changement de niveau : ascenseur

1 - Textes légaux ou normes

Norme européenne EN 115

Arrêté du 25 juin 1980

Règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les E R P.

Art. AS5 : Les ascenseurs, ainsi que leur chemin d'accès, doivent être parfaitement signalés.

Arrêté du 31 mai 1994

Article 3 : Les commandes de l'appareil doivent être à une hauteur maximale de 1,30m. La précision de l'arrêt de la cabine doit être de 2cm au maximum.

Circulaire n° 94-55 du 7 juillet 1994

Art. R.III-19-12 du code de la construction et de l'habitat.

§2 – Ascenseurs

Tous les ascenseurs ou deux ascenseurs au moins par batterie doivent être praticables par les personnes handicapées.

2 - Analyses de différents auteurs

Rapport d'audit du CGPC n° 1998-0240-01

Recommandation 64 : Ajouter un bon contraste de couleur

Aux boutons de commande des ascenseurs dont les chiffres et les lettres sont en écriture ordinaire, même en relief et assez grosse.

Recommandation 65 : Annoncer dans les ascenseurs à la fois les niveaux et les destinations desservies et prévenir de l'ouverture et de la fermeture des portes.

Recommandation 154 : Rendre les installations utilisables en libre service, en particulier les ascenseurs, ce qui permet en outre leur utilisation par tous les voyageurs. Ceci implique la suppression de l'utilisation ou la transformation et le réaménagement des monte-charge et autres installations de service.

3 - Recommandations des associations

Pour permettre l'accès à tous aux différents niveaux, les escaliers ou escalators doivent être doublés par des ascenseurs ou des plates-forme élévatrices.

- 1 - L'entrée de l'ascenseur sera indiquée uniformément sur un bâtiment
 - Au sol, par un cheminement de couleur différenciée.
 - En hauteur, par une signalisation disposée perpendiculairement au cheminement.
 - Par la couleur des portes différenciée de celle des murs environnants.
 - Par la position légèrement en retrait des portes par rapport au nu du mur (effet acoustique).
- 2 - Les affichages par cristaux liquides et les touches sensibles sont à proscrire.

- 3 - Les boutons de commande, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la cabine sont situés à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m. Le clavier de commande est convenablement éclairé. Ils présentent un bon contraste de couleur. Ils sont de grosse taille et présentent des caractères en relief. Chaque bouton est identifié en caractère agrandis et en Braille.
- 4 - Un éclairage adapté est indispensable aux personnes malvoyantes. Il devra être de luminosité suffisante et bien orienté pour éviter tout éblouissement.
- 5 - Un signal ou un message sonore extérieur indique le sens de déplacement de la cabine qui arrive au palier.
- 6 - L'ouverture et la fermeture des portes sont annoncées en cabine par un signal sonore
- 7 - L'étage atteint est indiqué en cabine par une annonce vocale. Il est également affiché à l'intérieur de la cabine, ainsi qu'à l'extérieur à tous les paliers.
- 8 - Le niveau de chaque étage desservi est placardé en couleur contrastée sur le mur en face de la porte de l'ascenseur dans un graphisme adapté aux malvoyants.
- 9 - La fermeture des portes ne doit pas être trop brutale ni trop rapide.
- 10 - La précision d'arrêt de la cabine ne doit pas être supérieure à 2 cm.
- 11 - Une main courante est recommandée à l'intérieur de la cabine.

Fiche réalisée par le CNPSAA

Signalisation des travaux

1 - Textes légaux ou normes

Art 3.1 de la circ. Du 7 juillet 1994 : (dernier§)

Il convient aussi de signaler toute excavation ou dénivellation de plus de 25 cm de hauteur par un obstacle bien visible et perceptible par une canne d'aveugle (protection par un élément comportant une partie basse située à une hauteur maximum de 0,40m.). Cette recommandation concerne tout particulièrement l'ouverture des travaux sur les cheminements communs.

2 - Recommandations des associations

Toute excavation dans la chaussée et les trottoirs représente un danger réel.

Des dispositifs de protection doivent être mis en place :

- Perceptibles à la canne
- Contrastés
Si ce sont des cloisons pleines, le début et la fin doivent être contrastés
Si ce sont des cloisons grillagées (maille large), mettre une bande longitudinale contrastée (rouge & blanc)
- Eclairés la nuit
- La canalisation du cheminement des piétons doit éviter de conduire à un cul de sac, respecter les largeurs de passage, protéger les passages, bien les éclairer.
- Tous les angles vifs et les poteaux doivent être protégés et contrastés.

Prévenir les associations de personnes aveugles et diffuser dans les journaux municipaux les projets de travaux qui pourraient perturber le cheminement habituel des handicapés visuels.

Fiche réalisée par le CNPSAA

Affichage

La Commune peut faciliter l'harmonisation de l'affichage, émanant de ses services ou des commerçants ou des représentants associatifs. Cette approche se base sur la méthodologie des éléments suivants :

- ♦ Sur la voirie ou dans les bâtiments, identifier le lieu et le support de cette information en le rendant visible, en le dégagant de tous obstacles et en installant le panneau sans qu'il ne génère lui-même de risques.
- ♦ Marquer un contraste franc entre le fond et le contenu du message,
- ♦ Limiter le nombre de polices de caractères utilisées.
- ♦ Employer un caractère sobre et lisible sans effort.

L'attention aux contrastes renforce le message.

- ♦ entre le support et le panneau
- ♦ entre le panneau et l'inscription – exemple : noir /blanc ou bleu foncé/jaune.

Le choix des couleurs

- ♦ Contrastées par rapport au fond.
- ♦ Privilégier les couleurs « franches » (saturées ?) avec une association limitée à 2 couleurs.
- ♦ Respecter les codes en vigueur :
 - **rouge** = interdit, danger, annulation, matériel incendie
 - **vert** = accord, validation, autorisation, sortie de secours
 - **jaune** = correction, modification
 - **marron** = info touristiques

Si une couleur est utilisée comme mode de signalisation et d'information elle devra être utilisée de manière récurrente, par ex. **orange** pour les correspondances et **bleu** pour les sorties.

Selon les prescriptions de la norme NF X 08-003, on peut retenir que :

- le **bleu** et le **blanc** dans une forme carrée sont un signal d'information
- le **bleu** et le **blanc** dans une forme ronde = d'obligation
- le **vert** et le **blanc** dans un rectangle ou carré sont des signaux de sauvetage, évacuation, secours.

Les distances

On doit pouvoir s'approcher jusqu'à 5 cm du panneau.

La hauteur

Celle des yeux des utilisateurs.

Accessibilité des sites Internet

La source informatique constitue un accès essentiel à l'information pour les personnes aveugle ou malvoyantes équipées de l'outil informatique (synthèses vocales, écrans braille, logiciels d'agrandissement de caractères). En outre, les sites Internet peuvent être utilisés par de nombreuses associations pour répondre aux attentes du public et du matériel adapté peut être mis à disposition des usagers par les Bibliothèques ou des Centres d'information.

Le site <http://www.accessiweb.org> vous permettra de comprendre l'accessibilité d'un site Internet pour les personnes déficientes visuelles et vous aidera pour la mettre en pratique grâce aux critères et labels accessiweb que vous trouverez sur : http://www.accessiweb.org/fr/Label_Accessibilite/

Ces critères contribuent à définir le niveau d'accessibilité d'un site et les objectifs à atteindre pour l'être complètement (niveau bronze argent ou or). Ils s'appuient essentiellement sur la WAI, norme internationale d'accessibilité.

Pour compléter votre information, les guides et fiches de la rubrique "ressources/informations" vous seront particulièrement utiles.

Ci-après, quelques éléments rapides de l'approche à mettre en œuvre pour rendre un site accessible.

Les "quick tips " : <http://www.w3.org/WAI/References/QuickTips/qt-fr.htm>

- **Images & animations.**
Utilisez l'attribut alt pour décrire la fonction de chaque graphique.
- **Images cliquables.**
Utilisez l'élément MAP et décrivez les zones actives.
- **Multimédia.**
Fournissez légendes et transcriptions pour l'audio, et des descriptions pour les vidéos.
- **Liens hypertextes.**
Utilisez des énoncés pertinents hors contexte. Par exemple, évitez « cliquer ici ».
- **Organisation.**
Utilisez des têtes de sections, des listes et une structure cohérente. Utilisez CSS si possible.
- **Figures & diagrammes.**
Décrivez-les dans la page ou avec l'attribut longdesc.
- **Scripts, applets & plug-ins.**
Fournissez une alternative quand le contenu actif est inaccessible ou non traité.
- **Cadres.**
Utilisez NOFRAMES et des intitulés utiles.
- **Tableaux.**
Facilitez la lecture ligne par ligne. Résumez.
- **Vérifiez votre travail.**
Validez. Utilisez les outils, liste de contrôle et guide d'utilisation à www.w3.org/TR/WCAG